

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2019

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 4 février 2019 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5

Mme Martha Lévesque, conseillère au siège no 6 est absente.

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2019;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
 - 8.4 – *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 9- Information sur refonte de règlements (avis de motion);
- 10- Préposé à la gestion de la voirie;
- 11- Résolution MTQ pour l'entretien du réseau routier local en 2018;
- 12- Agglomération Cookshire-Eaton (quote part);
- 13- Varia ouvert;
- 14- Période de questions;
- 15- Fin de la séance.

2019-011 *résolution no 2019-011*

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 4 février 2019.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 2019

2019-012 *résolution no 2019-012*

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2019 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2019-02-04 été remise aux membres du conseil.

2019-013 résolution no 2019-013

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la correspondance 2019-02-04 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- Isabelle Bibeau, Loisirs du HSH – Étant nouvellement entrée en poste depuis le 15 janvier dernier en remplacement de Sébastien, ce qui explique un peu le retard pour le début de la planification de l'événement Marche/cours pour le Haut! Bien entendu, cette première rencontre aura lieu à Saint-Isidore de Clifton, municipalité hôtesse de l'événement cette année!

2- Valoris – Invitation au lancement de la démarche sociale pour opinions sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement technique de Bury le 6 février de 19h à 21 h à Bury, Confirmer svp.

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2019-01-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

| | | |
|-----|---|----------------------|
| 23 | Journal Le Haut-Saint-François (Avis public) | 1 031.74 \$ |
| 24 | Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles) | 4 326.42 \$ |
| 26 | M.R.C. du Haut-Saint-François (Urba.,orthophotos, Q.P) | 62 302.92 \$ |
| 27 | Ultima (Assurance général 2019) | 6 359.00 \$ |
| 32 | Garage Nielsen et Fils (Changement d'huile, essence) | 236.61 \$ |
| 33 | Fonds information sur le territoire (Avis Mutations) | 30.30 \$ |
| 238 | Lise Houle | 103.49 \$ |
| 252 | Ian McBurney (ressort porte panique) | 20.92 \$ |
| 257 | Régie du Haut-Saint-François & Sherbrooke (Déchets) | 2 027.60 \$ |
| 292 | Geneviève Lussier (contrat ann.1 ^{er} + réfection dernier) | 785.00 \$ |
| 480 | Ferme S.D. & S Taylor farm inc.(3e vers. Déneigement) | 46 061.12 \$ |
| 501 | Laurie Brazel (Concierge janvier 2019) | 300.00 \$ |
| 539 | Priorité Stra TJ (Plan mesures d'urgence) | 4 684.08 \$ |
| | Hydro Québec | 175.66 \$ |
| | Remise de Janvier 2019 | 1 817.53 \$ |
| | Régie du Haut St-François (site) | 714.80 \$ |
| | Lyne Maisonneuve (agente ressources – janvier) | 212.50 \$ |
| | Infotech (implantation logiciel permis et frais trspt) | 73.34 \$ |
| | TOTAL DES COMPTES À PAYER : | 131 263 03 \$ |
| | LISTE DES CHÈQUES ÉMIS : | |
| | Salaire du Conseil Janvier 2019 | 2 894.76 \$ |
| | Salaire de Janvier 2019 | 4 893.84 \$ |
| | TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : | 7 788.60 \$ |
| | TOTAL | 139 051.63 \$ |

2019-014 Résolution no 2019-014

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Les conseillers donnent un compte rendu des activités tenus en janvier.

8.2) inspecteur en bâtiment

Aucun permis n'a été émis mais le conseil prend connaissance du rapport de CCU tenue le 23 janvier dernier :

PROCÈS VERBAL DU CCU

Rencontre du CCU le 23 janvier 2019-
Dérogation mineure #01-18-

Dérogation au règlement de zonage 552-00, Chapitre XI Gestion des odeurs en milieu agricole.

La demande est déposée par la Ferme Porcine Régionale située au 1024 route 108 à Newport, concernant les distances séparatrices entre son établissement de production et trois résidences voisines, dont deux sont exposées aux vents dominants.

Actuellement le cheptel est de 290 truies, 700 porcelets sevrés (7 à 19.9 kg) et 2300 porcs (20 à 110 kg) pour un total de 560,5 U.A.

Le projet serait de 1700 porcelets sevrés (7 à 19.9 kg) et de 3655 porcs de (20 à 120 kg) pour un total de 799.0 U.A.

La distance requise par la réglementation est de 351,8 mètres, si non exposée aux vents dominants.

La distance requise par la réglementation est de 1198,5 mètres, si exposée aux vents dominants

Le **990 route 108, Cookshire**, est située à 338 mètres soit 13,8 mètres en moins. (non-exposé)

Le **9 route 214, Bury**, est située à 326 mètres soit 872.5 mètres en moins. (exposé)

Le **29 route 108, Bury**, est situé à 659,1 mètres soit 539,4 mètres en moins. (exposé)

sont présents; M. Lionel Roy, maire
M. Germain Boutin, conseiller
M. Timothy Morrison, conseiller
M. Robert Burns, citoyen
M. Denis Palmer, citoyen

suite à la discussion et explication du dossier tenant compte;
-que la dérogation aux distances de deux des résidences affectées ne peut être considérée mineure,

le comité recommande, à l'unanimité, de refuser la dérogation.

Luc Deslongchamps, inspecteur en bâtiment

Après discussion le conseil est d'accord à refuser la dérogation.

2019-015 Résolution no 2019-015

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée par Ferme Porcine Régional pour obtenir une autorisation du projet de 1700 porcelets sevrés 7 à 19.9 kg et de 3655 porcs de 20 à 120 kg pour un total de 799 unité animale;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à la Municipalité pour obtenir la position de cette dernière en regard de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la distance requise par la réglementation est de 351,8 mètres, si non exposée aux vents dominants et la distance requise par la réglementation est de 1198,5 mètres, si exposée aux vents dominants.

CONSIDÉRANT la rencontre du CCU qui a eu lieu le 23 janvier dernier pour la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la dérogation aux distances de deux des résidences affectées ne peut être considérée mineure;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Germain Boutin
APPUYÉ par le conseiller Timothy Morrison
ET RÉSOLU

DE REFUSER la dérogation mineure 01-18 suite à la recommandation reçue du CCU et tel que déposé audit dossier.

ADOPTÉE.

8.3) inspecteur en voirie

L'inspecteur à la voirie donne un compte rendu.

8.4) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Le rapport du procès-verbal en date du 22 novembre 2018 a été déposé.

9) Information sur refonte de règlement (avis de motion)

La directrice générale informe que la greffière de la Cour municipale d'East Angus a fait parvenir un règlement uniformisé sur les nuisances / stationnement / alarme / animaux et ce suite à une décision de la MRC qui avait donné le mandat de revoir le règlement.

Copie du règlement sera remise à tous avant une prochaine séance du conseil.

2019-016 Résolution no 2019-016

Avis de motion est donné par la conseillère Jacqueline Désindes à l'effet que le règlement uniformisé sur les nuisances / stationnement / alarme / animaux sera adopté lors d'une séance ultérieure.

10) Préposé à la gestion de voirie

Aucune offre n'a été reçue pour l'embauche d'un préposé à la gestion de voirie.

2019-017 Résolution no 2019-017

Considérant qu'aucune candidature n'a été remise pour l'embauche d'un préposé à la gestion de voirie en attendant le retrait de l'inspecteur à la voirie;

Considérant que Monsieur Jocelyn Labranche possède la compétence professionnelle nécessaire pour agir à titre de préposé à la gestion de la voirie de la municipalité de Newport ;

Considérant que son expérience cadre avec la vision du Conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu

- que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toute fin que de droit

D'embaucher Monsieur Jocelyn Labranche à titre de préposé à la gestion de la voirie de la municipalité de Newport pour une période d'essai de six (6) mois à compter d'une date à déterminer selon le besoin pour débiter la saison, au taux de 20.00 \$ l'heure, à un horaire varié selon les travaux à effectuer qui sera chapeauté par la direction générale.

ADOPTÉE

11) Résolution MTQ pour l'entretien du réseau routier local en 2018

2019-018 Résolution no 2019-018

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 475 642\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Considérant que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Newport vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes et résolu que la municipalité de Newport atteste le bilan présenté par la secrétaire totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2018 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

12) Agglomération Cookshire-Eaton (quote-part)

La directrice générale informe qu'aucune correspondance n'a été reçue.

13) Varia ouvert

Monsieur le maire donne des informations provenant de la MRC

14) Période de questions

Aucune question.

15) Fin de la séance.

2019-019 Résolution no 2019-019

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que la séance soit levée à 19H40.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Lionel Roy, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 4 février 2019.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière